



Le 15 mai 2014

Madame Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Les enjeux de la filière uranifère au Québec

Madame,

Comme vous l'avez demandé, vous trouverez ci-joint les onze exemplaires du document de la Stratégie minérale intitulé *Préparer l'avenir du Secteur minéral québécois*.

Ce document se trouve également sur le site Internet à l'adresse suivante :
<http://www.mrn.gouv.qc.ca/mines/strategie/index.jsp>

M. Nicolas Grondin se charge de vous transmettre les réponses aux diverses questions demandées.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Joëlle Boudigou, attachée de direction

PRÉPARER L'AVENIR DU SECTEUR MINÉRAL QUÉBÉCOIS

308

ENC6

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012



**STRATÉGIE
MINÉRALE
DU QUÉBEC**

Photos:

ArcelorMittal Mines Canada

Compagnie minière IOC

Geotech

Glendyne

Luc Corriveau

Marc-André Grenier

Mines Aurizon

Productions FH

Société canadienne de sel – Mines Seleine

Stornoway Diamond

Xstrata Cuivre – Fonderie Horne

Xstrata Nickel – Mine Raglan

*Avec la collaboration de l'Association minière du Québec et
de l'Association de l'exploration minière du Québec.*

Le texte de cette publication ainsi qu'une synthèse
sont accessibles dans le site Internet

www.QuebecMinier.gouv.qc.ca

This document is also available in English.

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009

ISBN : 978-2-550-52907-1 (imprimée)

ISBN : 978-2-550-52917-0 (PDF)

Code de diffusion : 2009-5000



PRÉPARER L'AVENIR DU SECTEUR MINÉRAL QUÉBÉCOIS

STRATÉGIE
MINÉRALE
DU QUÉBEC

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Notre gouvernement a pour projet de doter le Québec d'un nouvel espace économique. Ce repositionnement du Québec nous donnera accès à de nouveaux marchés en Europe et au Canada, en plus d'attirer chez nous des investissements et des travailleurs qualifiés et fera de l'économie québécoise une économie moderne orientée vers une prospérité responsable et durable qui fournira un travail bien rémunéré à tous les Québécois.

Ce nouvel espace économique, c'est aussi la mise en valeur de notre territoire en accord avec les principes du développement durable et au bénéfice premier des citoyens du Québec, notamment des communautés locales et autochtones, et des générations futures.

Cette première stratégie minérale du Québec s'inscrit dans cette vision globale d'un développement harmonieux de notre économie, qui associe la création de richesse au progrès social et à la protection de l'environnement. Elle prend appui sur le savoir-faire que nous avons acquis pendant des générations en matière d'exploration et d'exploitation minières et nous projette dans l'avenir en assurant une utilisation durable de nos ressources minérales.

Plus encore, cette stratégie minérale constitue un outil important du développement du Nord québécois qui contribuera à accélérer la création de richesse, à valoriser nos ressources dans le respect du développement durable et à tendre des ponts nouveaux entre les Québécois et les nations autochtones.

Avec cette stratégie minérale, nous affirmons une vision d'avenir qui témoigne de notre ambition pour le Québec et de notre responsabilité à l'égard des générations futures.

Le premier ministre du Québec,



Jean Charest



MESSAGE DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX RESSOURCES NATURELLES ET À LA FAUNE



Le secteur minéral québécois a bénéficié et bénéficiera de la croissance des marchés des métaux. Leur développement a accru et accroîtra la demande en minéraux de toutes sortes. Ce n'est pas la première fois que le secteur minéral connaît des cycles de croissance et de baisse de la demande. Par contre, c'est la première fois que le gouvernement se donne une stratégie coordonnée pour assurer l'avenir du secteur minéral et faire en sorte que ce secteur participe de manière permanente à la prospérité de nos communautés et de nos régions.

Avec cette stratégie minérale, nous nous donnons les moyens d'augmenter l'activité minière et d'accroître les retombées économiques qui en découlent. Nous mettons de l'avant des stratégies pour développer l'activité minière, pour que de nouveaux gisements soient découverts, autant dans les régions inexplorées que dans les régions où s'est écrite l'histoire minière du Québec. Nous favorisons l'évolution de cette industrie afin qu'elle mette à profit de nouvelles méthodes d'exploration et d'exploitation, pour qu'elle soit à la fois plus concurrentielle et plus attrayante pour les jeunes travailleurs.

Nous voulons faire de ce secteur une des figures de proue du développement durable.

La participation des communautés locales et autochtones est au cœur de cette stratégie parce que la création de richesse et le développement économique n'ont de sens que s'ils contribuent au mieux-être des citoyens.

Le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Simard', written in a cursive style.

Serge Simard

TABLE DES MATIÈRES

| | | | |
|---|----|---|----|
| Survol du secteur minéral | 9 | ORIENTATION 2 | |
| Mines actives et projets miniers de mise en valeur et de développement | 10 | Assurer un développement minéral respectueux de l'environnement | 31 |
| Le secteur minéral québécois : une force de notre économie | 11 | RESTAURER LES SITES MINIER ABANDONNÉS..... | 32 |
| La vision stratégique : agir dès aujourd'hui pour préparer l'avenir | 11 | ASSURER UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'AVENIR..... | 33 |
| Orientations retenues | 11 | ■ Adopter de nouvelles normes pour l'exploitation..... | 33 |
| ORIENTATION 1 | | ■ Adopter des normes plus exigeantes pour l'exploration..... | 35 |
| Créer de la richesse et préparer l'avenir du secteur minéral | 13 | PROTÉGER DES TERRITOIRES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES..... | 36 |
| CHAPITRE 1 – INVESTIR POUR L'AVENIR | 14 | ■ Appuyer la création d'aires protégées..... | 36 |
| ■ Accélérer le développement minéral du Nord québécois..... | 14 | ■ Évaluer et protéger les eskers..... | 37 |
| ■ Optimiser le potentiel minéral des régions..... | 16 | ORIENTATION 3 | |
| ■ Améliorer l'inventaire géologique du cuivre..... | 17 | Favoriser un développement minéral associé aux communautés et intégré dans le milieu | 39 |
| ■ Diversifier les ressources minérales exploitées..... | 18 | FAVORISER LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES AU DÉVELOPPEMENT MINÉRAL..... | 40 |
| CHAPITRE 2 – AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ ET ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES | 20 | ■ Le rôle du gouvernement..... | 40 |
| ■ Assurer une juste part des bénéfices de l'exploitation des ressources minérales..... | 20 | ■ Le rôle des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire..... | 40 |
| ■ Appuyer la recherche et l'innovation..... | 22 | ■ Consulter les populations sur les projets miniers de métaux et de chrysotile..... | 41 |
| ■ Renforcer l'accompagnement des entreprises..... | 24 | ■ Conclure des ententes spécifiques avec les régions..... | 42 |
| ■ Soutenir l'entrepreneuriat minier québécois..... | 24 | ■ Favoriser la participation des Autochtones au développement minéral..... | 42 |
| CHAPITRE 3 – RÉPONDRE AUX BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE | 26 | DIFFUSER L'INFORMATION SUR LES TITRES MINIERES | 43 |
| ■ Optimiser l'offre en éducation et en formation..... | 26 | CONCILIER LES USAGES DU TERRITOIRE | 44 |
| ■ Mettre en valeur les emplois dans le secteur minéral..... | 28 | CONCLUSION | |
| ■ Soutenir l'adaptation de la main-d'œuvre..... | 29 | Un Québec plus riche, un secteur minier soucieux de l'environnement et des communautés | 46 |
| CHAPITRE 4 – SE DONNER LES MOYENS DE NOS AMBITIONS : LE FONDS DU PATRIMOINE MINIER | 30 | ANNEXE | |
| | | Consultations sur la stratégie minérale du Québec | 47 |
| | | LES DÉFIS..... | 48 |



SURVOL DU SECTEUR MINÉRAL

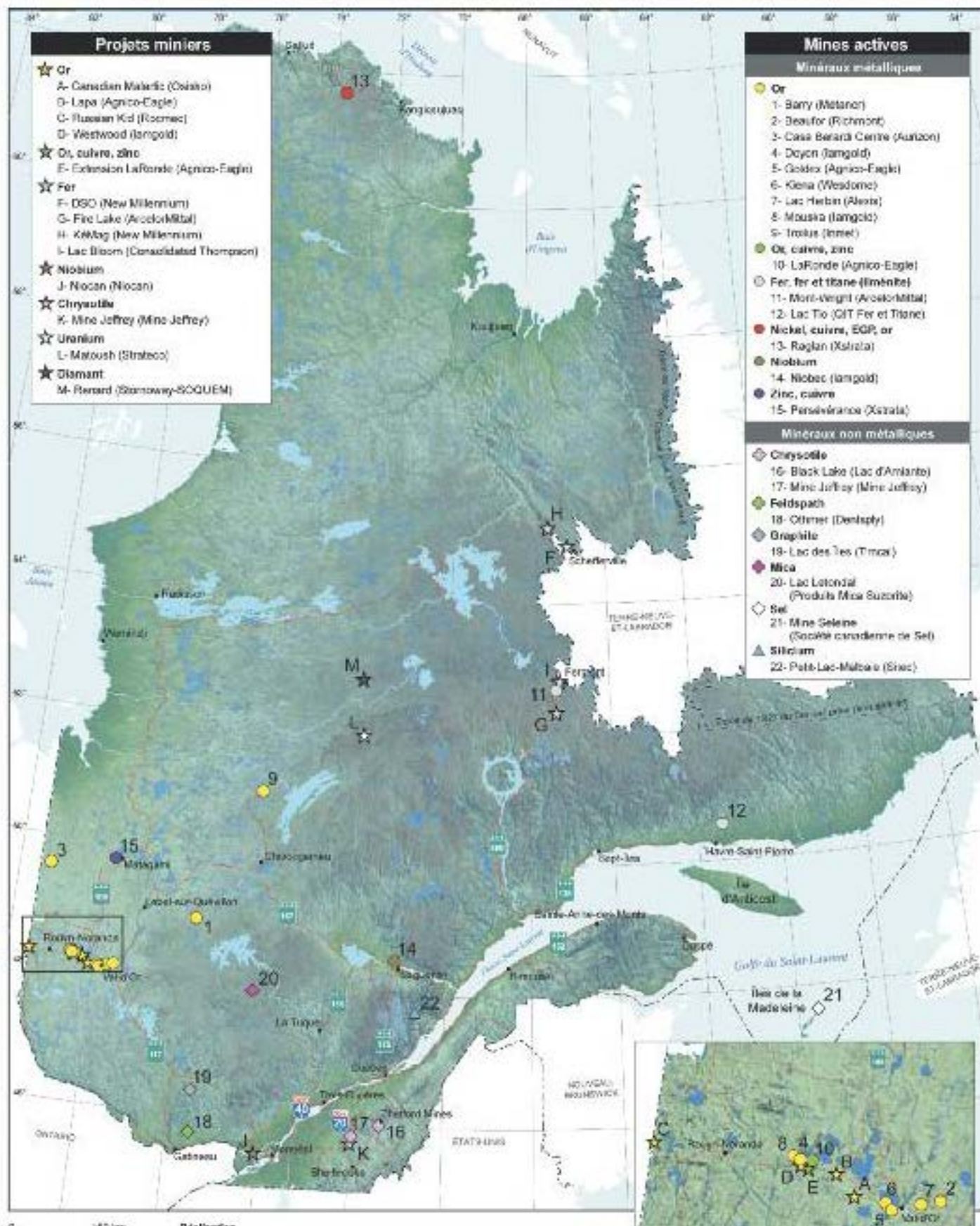
QU'EXPLOITE-T-ON DANS LES 22 MINES
ACTIVES AU QUÉBEC? SURTOUT DU FER,
DU ZINC, DU NICKEL ET DU CUIVRE.
DES MÉTAUX PRÉCIEUX, DONT L'OR,
DES MINÉRAUX INDUSTRIELS, COMME
LE CHRYSOTILE, L'ILMÉNITE,
LE MICA ET LE SEL. OUTRE LES MINES,
ON TROUVE AU QUÉBEC DES SABLIERES
ET GRAVIÈRES, DES CARRIÈRES,
ET DES TOURBIÈRES.

- Nous ne soupçonnons pas la multitude d'objets que nous utilisons, parmi les plus modernes et les plus avancés technologiquement, qui comportent des substances minérales variées;
- Parmi la trentaine de minéraux produits au Québec, plusieurs sont largement utilisés dans les secteurs stratégiques de la nouvelle économie tels que l'informatique, la robotique et l'aérospatiale, mais aussi pour la production de biens écologiques tels que les panneaux solaires, les éoliennes, les filtres à eau (tourbe) et les batteries pour les véhicules électriques;
- Le Québec est un producteur de nickel et de zinc, très en demande dans l'aérospatiale en raison de leur résistance remarquable à la corrosion. Le nickel est également une composante de l'acier inoxydable, et le zinc, de l'acier galvanisé, deux produits présents dans une grande quantité de produits d'usage courant;
- L'or, en plus d'être un des meilleurs conducteurs, est le métal le plus malléable et le plus ductile qui soit tout en étant extrêmement résistant à la corrosion;
- Le cuivre est employé dans la fabrication de nombreux produits industriels, en raison de sa grande conductivité;
- L'industrie automobile et celle des instruments médicaux ne pourraient se passer de certains métaux, tels le titane et le nickel, qui leur sont indispensables à la fabrication de produits les plus modernes;
- Plusieurs matériaux de construction, utilisés au quotidien, comme le ciment, le sable, le gravier et la pierre de taille, sont essentiels à la construction de nos routes, de nos ouvrages de génie civil et de nos immeubles.

- En 2007, le nombre d'emplois liés à l'activité minière québécoise était de près de 18 000;
- En 2006, le salaire annuel moyen dans l'industrie minière était d'environ 66 500 \$, soit près de deux fois celui de l'ensemble des industries;
- Près de la moitié des emplois miniers québécois se trouve dans les régions de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. La Montérégie compte aussi une part élevée des emplois qui s'explique par la présence d'usines de première transformation.

- En 2007, la valeur totale des expéditions minérales au Québec était de 5,5 milliards de dollars. Vingt-neuf pour cent de ces expéditions étaient constituées de minéraux non métalliques (minéraux industriels et matériaux de construction);
- Entre 2003 et 2007, les dépenses en exploration sont passées de 134 M\$ à 476 M\$. Cette tendance s'est estompée en 2008 mais la situation devrait s'améliorer en 2010.

Mines actives et projets miniers de mise en valeur et de développement



0 150 km
1/8 500 000

Réalisation
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction de l'information géologique du Québec

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, juin 2009.

LE SECTEUR MINÉRAL QUÉBÉCOIS : UNE FORCE DE NOTRE ÉCONOMIE

L'industrie minérale est une source importante d'emplois et de retombées économiques pour le Québec. Avec près de 18 000 emplois, soit l'équivalent du secteur pharmaceutique, et une valeur totale des expéditions de 5,5 milliards de dollars en 2007, l'industrie minérale contribue de façon significative à l'économie québécoise et à son rayonnement international.

Le Québec est un producteur de fer, de zinc, de nickel, de cuivre et d'or. Les investissements sont importants. Ils étaient de 1,43 milliard de dollars en 2007. À elles seules, les dépenses en exploration se sont établies à 476 M\$ en 2007.

Les sites miniers sont répartis sur l'ensemble du territoire, mais particulièrement dans le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord. Ces trois régions accueillent la majorité des investissements. Cependant l'ensemble des régions bénéficient des retombées grâce aux activités connexes tels le transport, les services techniques et financiers, la transformation, etc.

Le caractère cyclique de l'industrie minérale amène le gouvernement à poursuivre ses efforts dans le but de créer de la richesse. La valeur totale des expéditions minérales québécoises s'est ainsi accrue de près de 54 % entre 2003 et 2007. Cette tendance s'est estompée en 2008 mais la situation devrait s'améliorer en 2010.

Avec sa première stratégie minérale, le Québec se donne les moyens de faire du développement minéral un véritable développement durable, créateur de richesse, facteur de progrès social et respectueux de l'environnement.

Le processus menant à la stratégie

Dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie minérale, le gouvernement a procédé à des consultations publiques. Une consultation en ligne a été tenue sur les orientations proposées dans le document de consultation présentant le contexte et les cinq défis auxquels fait face l'industrie minérale québécoise. Le gouvernement a aussi mené des consultations particulières avec des associations et des organismes du milieu. Un résumé du document de consultation est présenté en annexe.

LA VISION STRATÉGIQUE : AGIR DÈS AUJOURD'HUI POUR PRÉPARER L'AVENIR

Comme la grande majorité des secteurs industriels liés aux ressources naturelles, l'industrie minérale est cyclique. Par exemple, au début des années 2000, l'activité d'exploration correspondait environ au quart de ce qu'elle était en 2008. La présente crise financière amène un repli économique temporaire qui fait en sorte que l'industrie minérale se trouve à nouveau en période de décroissance.

C'est pour faire face à ces cycles que nous devons consolider les bases du développement minéral afin que cette industrie contribue encore à la prospérité économique.

Pour ce faire, le Québec doit recadrer une partie de ses actions.

ORIENTATIONS RETENUES

LA STRATÉGIE MINÉRALE S'APPUIE SUR LES TROIS ORIENTATIONS SUIVANTES :

- créer de la richesse et préparer l'avenir du secteur minéral ;
- assurer un développement minéral respectueux de l'environnement ;
- favoriser un développement minéral associé aux communautés et intégré dans le milieu.





ORIENTATION

1

CRÉER DE LA RICHESSE
ET PRÉPARER L'AVENIR
DU SECTEUR MINÉRAL

chapitre

1

INVESTIR POUR L'AVENIR

LES MINES SONT UN ATOUT CONSIDÉRABLE POUR LE QUÉBEC. LE GOUVERNEMENT ENTEND FAVORISER L'EXPLORATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROJETS MINIERIS PAR LES QUATRE MOYENS SUIVANTS :

- Accélérer le développement minéral du Nord québécois
- Optimiser le potentiel minéral des régions
- Améliorer l'inventaire géologique du cuivre
- Diversifier les ressources minérales exploitées

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL DU NORD QUÉBÉCOIS

Le Nord québécois offre un potentiel de développement minéral de taille. À preuve, 71 % des nouveaux titres d'exploration (claims) délivrés en 2008 l'ont été dans le Nord québécois.

On y découvre aujourd'hui plusieurs types de gisements prometteurs. Des projets de mines d'or, de fer, de nickel, de diamant et autres sont à des phases diverses d'avancement.

De par sa superficie, sa géologie et l'état des connaissances, le Nord québécois fait face à des enjeux spécifiques. Avec la stratégie minérale, le gouvernement veut accélérer le développement du Nord québécois, en améliorant les connaissances de son potentiel minéral et en y facilitant l'accès. Il veut aussi le faire dans le respect de l'environnement et des communautés vivant sur ce territoire.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU POTENTIEL MINÉRAL DU NORD

Pour ouvrir des mines, il faut trouver des gisements. Géologie Québec réalise des travaux qui permettent d'acquérir des connaissances géoscientifiques du territoire. Les cibles identifiées par Géologie Québec permettent d'orienter les sociétés d'exploration vers les territoires les plus prometteurs.



■ Géologie Québec lancera un ambitieux plan d'acquisition de connaissances géoscientifiques pour stimuler l'exploration dans le Nord québécois. Cette action permettra de cartographier le territoire et de réaliser des levés géoscientifiques aéroportés afin d'identifier et de faire connaître des unités géologiques susceptibles de présenter un intérêt économique. Cela aura pour effet de stimuler l'exploration.

Par ailleurs, le programme canadien de Cartographie géologique de l'énergie et des minéraux vise l'amélioration de la base de données géoscientifiques au Canada sur un horizon de cinq ans. Une partie du budget du programme est dévolue à un partage à parts égales des dépenses engagées par les deux gouvernements.

■ Le Québec, qui est un des chefs de file du développement des connaissances géoscientifiques au Canada, continuera de solliciter le gouvernement fédéral afin que ce dernier contribue aux projets québécois de connaissances géoscientifiques.

FAVORISER L'ACCÈS AU TERRITOIRE NORDIQUE

L'accès au territoire est essentiel pour assurer le développement minier du Nord québécois, que ce soit pour la recherche de gisements, l'exploitation d'une mine ou le transport des minerais extraits. En raison de l'immense superficie du Nord québécois, certains secteurs qui ont un potentiel minéral ne sont pas accessibles à partir des infrastructures existantes.

La mise en œuvre de nouveaux projets miniers peut nécessiter le développement d'infrastructures diverses et représenter des coûts importants notamment dans le Nord québécois. C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a annoncé lors du Discours sur le budget 2009-2010 des investissements de près de 350 millions de dollars au cours des cinq prochaines années afin d'améliorer ou de construire de nouvelles infrastructures routières et aéroportuaires. Cette annonce constitue un des premiers jalons du développement du Nord québécois.



Certaines de ces infrastructures seront réalisées en partenariat avec les sociétés minières qui hésitaient à financer seules la construction de routes qui pourraient servir à d'autres entreprises ou à l'ensemble de la population. Cette nouvelle façon de faire permettra également, à terme, d'ouvrir davantage le territoire québécois à la mise en valeur de ses multiples ressources. L'optimisation de l'utilisation des infrastructures, élaborée de concert avec les principaux acteurs concernés, maximisera les retombées pour les communautés locales tout en évitant le dédoublement.

Pour améliorer l'accès au territoire, trois mesures sont annoncées :

■ Évaluer les besoins et planifier le développement d'infrastructures dans le Nord québécois en fonction des projets miniers, énergétiques et touristiques, et des besoins des communautés ;

■ Favoriser les partenariats industrie-région-gouvernement, pour la mise en place de nouvelles infrastructures ; par exemple, la mise en place d'une route peut favoriser l'accès à une mine tout en facilitant l'accès à un parc national, à de nouveaux sites d'exploration ou à un projet hydroélectrique ;

■ Planifier le développement du Nord en assurant un usage optimal des nouvelles infrastructures sur les terres du domaine de l'État.

OPTIMISER LE POTENTIEL MINÉRAL DES RÉGIONS

ACQUÉRIR DE NOUVELLES CONNAISSANCES DANS LES TERRITOIRES DÉJÀ EXPLOITÉS

Le développement minéral du Québec peut s'appuyer sur de nouvelles découvertes dans les territoires où les ressources minérales sont exploitées de longue date. L'Abitibi-Témiscamingue dispose d'un potentiel aurifère reconnu dans l'axe Rouyn-Noranda-Val-d'Or. Le potentiel des minéraux industriels et de la pierre des régions du centre et de l'est du Québec, dont la pierre architecturale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le granite du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Estrie, l'ardoise du Bas-Saint-Laurent ainsi que le chrysotile de l'Estrie et de la Chaudière-Appalaches, est bien connu.

■ Géologie Québec réalisera des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques dans les territoires déjà exploités. Ces travaux seront adaptés aux besoins propres des régions ciblées dans une perspective d'amélioration stratégique des connaissances.

En Abitibi-Témiscamingue, l'exploration minérale s'est concentrée, à ce jour, surtout dans les 300 premiers mètres du sous-sol. L'utilisation de nouvelles technologies par Géologie Québec permettra de générer des produits géoscientifiques novateurs qui rendront possible la visualisation en trois dimensions de nouvelles cibles d'exploration jusqu'à deux kilomètres de profondeur. Une couche quasi inexplorée du sous-sol abitibien s'ouvrira ainsi à l'activité minérale.

■ Géologie Québec, en collaboration avec les réseaux universitaire et institutionnel, mettra au point de nouvelles méthodes de cartographie intégrant en trois dimensions l'information géologique disponible et offrira de nouveaux produits numériques.

STIMULER LES TRAVAUX D'EXPLORATION SUR LES CLAIMS

Pour réaliser des travaux d'exploration, les sociétés minières doivent au préalable obtenir un titre d'exploration ou claim. Pour conserver son claim, le titulaire doit réaliser des travaux d'exploration et les soumettre au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Les conditions de renouvellement offertes par le régime minier actuel ne favorisent pas une activité d'exploration optimale. Par exemple, un titulaire de claims peut effectuer un paiement au lieu des travaux minimums requis, ce qui diminue la possibilité de valoriser le potentiel minéral éventuel de ces claims.

Les conditions de renouvellement de claims seront revues pour accroître l'activité minérale, certains claims étant qualifiés de dormants.

■ La Loi sur les mines sera modifiée afin d'accroître l'activité minérale sur les claims.

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE POTENTIEL MINÉRAL QUÉBÉCOIS

Le Québec bénéficie d'une géologie particulièrement favorable à la découverte de gisements. De nouveaux territoires s'ouvrent à l'exploration minière et les territoires exploités recèlent toujours un potentiel appréciable.

Le Québec est reconnu pour son potentiel minéral, son soutien au développement minéral et l'accessibilité à une information géoscientifique de grande qualité. Ce sont des atouts à faire valoir.





Quatre mesures seront mises en œuvre :

■ Du matériel promotionnel destiné aux investisseurs québécois et étrangers sera élaboré pour faire connaître le potentiel minéral québécois. Ce matériel sera diffusé dans Internet et distribué à l'occasion des congrès et missions ;

■ Le Québec profitera de missions à l'étranger pour promouvoir son potentiel minéral et le cadre avantageux qui régit l'exploration et l'exploitation minérales sur son territoire ;

■ Les délégations et bureaux du Québec à l'étranger constituent une vitrine privilégiée pour faire connaître les atouts du secteur minéral. Ils seront sollicités pour faire la promotion des avantages québécois ;

■ Investissement Québec participera à la promotion du potentiel minéral québécois.

SOUTENIR L'UTILISATION DU CHRYSOTILE

Le chrysotile génère de l'activité économique et des emplois au Québec, notamment dans les régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie.

■ Le gouvernement du Québec participera financièrement à la promotion de l'utilisation du chrysotile.

SOUTENIR LA FILIÈRE DE LA TOURBE

Le Canada est un producteur majeur de tourbe, puisqu'il produit le tiers de la tourbe horticole mondiale. La production québécoise, répartie dans plusieurs régions dont principalement le Bas-Saint-Laurent, représente une part importante de la production canadienne. L'utilité de la tourbe n'est plus à démontrer : outre l'horticulture, on trouve de plus en plus d'applications nouvelles pour cette substance minérale. Les recherches qu'effectuent certaines entreprises dans le domaine portent leurs fruits et plusieurs innovations sont en voie de commercialisation. Mentionnons, à titre d'exemple, le traitement des eaux usées, la désinfection des eaux et la capacité exceptionnelle que démontre la tourbe dans la rétention des phosphates responsables de la prolifération des algues bleu-vert. Il y a lieu d'optimiser le potentiel d'utilisation et d'exploitation de la tourbe.

■ Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, avec ses partenaires, examinera les solutions potentielles pour la mise en valeur et le développement durable de la filière de la tourbe.

AMÉLIORER L'INVENTAIRE GÉOLOGIQUE DU CUIVRE

Afin d'appuyer la filière du cuivre, le gouvernement du Québec a lancé en 2006 le Plan cuivre. Les travaux de ce plan visent à stimuler l'exploration pour ce métal. La découverte de nouveaux gisements est essentielle pour assurer l'approvisionnement en concentrés de cuivre de la fonderie Horne, seule fonderie de cuivre du Québec. Cette fonderie utilise une part importante de matériel recyclé dans son procédé de fabrication. L'approvisionnement local en cuivre est un atout majeur pour la survie à long terme de cette fonderie.

Rappelons qu'au cours des quatre dernières années le MRNF a investi un total de 8 M\$ en travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques sur le cuivre. Le gouvernement fédéral y a consacré un montant équivalent. Pour sa part, l'industrie collabore au Plan cuivre, notamment en rendant public un volume important de données techniques (levés MEGATEM) et en effectuant des échanges réguliers sur les interprétations de ces données, qui mènent à l'identification de cibles d'exploration.

Les travaux réalisés dans le cadre de ce plan ont généré un intérêt renouvelé envers l'exploration pour ce métal, notamment dans les secteurs de Rouyn-Noranda, de Matagami et de Chibougamau. Aux environs du réservoir de Caniapiscou, de récentes découvertes démontrent le potentiel pour le cuivre en dehors des secteurs miniers traditionnels.

Le gouvernement veut que le Québec demeure un producteur de cuivre et agit dans ce sens.

Géologie Québec poursuivra les efforts nécessaires pour accélérer l'acquisition de données géoscientifiques susceptibles de permettre à l'industrie de mener des travaux d'exploration plus poussés et, à terme, d'exploiter de nouvelles mines de cuivre.

Le MRNF, répondant aux différents enjeux qui sont autant d'ordre économique et social qu'environnemental, encourage la préservation des ressources par la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des métaux.

La Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) pourra être un partenaire en effectuant des travaux d'exploration orientés vers la découverte de nouveaux gisements de cuivre au Québec.

DIVERSIFIER LES RESSOURCES MINÉRALES EXPLOITÉES

La diversification des substances minérales exploitées au Québec est l'un des objectifs poursuivis par la stratégie minérale.

Le diamant est un exemple du potentiel minéral québécois qui peut être développé. Des indices prometteurs ont été découverts dans le Nord québécois, justifiant la poursuite de l'exploration. En 2007, des investissements de 28 M\$ ont été ainsi consacrés à la recherche de gisements diamantifères au Québec.

Le gouvernement du Québec s'est doté, en 2004, d'une stratégie d'accélération de la mise en valeur du potentiel du diamant. Celle-ci comprend un large éventail de mesures, allant du soutien à l'exploration jusqu'aux activités de taille, de polissage et de joaillerie. La stratégie d'accélération de la mise en valeur du diamant sera revue et mise à jour afin de mieux s'arrimer avec l'ensemble des actions gouvernementales du domaine minéral.

SOQUEM réalise des activités d'exploration pour le diamant dans les monts Otish et est associée à 50 % avec Stornoway Diamond dans le projet Renard.

D'autres substances minérales non exploitées au Québec pourraient aussi être mises en valeur. Par exemple, des découvertes récentes laissent croire que le Québec détiendrait un potentiel de développement pour les pierres gemmes, fines et ornementales.

FAVORISER L'EXPLOITATION DU DIAMANT

Diverses mesures seront réalisées pour soutenir le développement du diamant au Québec :

■ Le gouvernement du Québec poursuivra la stratégie d'accélération de la mise en valeur du potentiel du diamant ;

■ SOQUEM continuera de soutenir le développement de l'activité minière associée au diamant ;

■ Par ailleurs, le gouvernement adaptera le régime de redevances minières aux particularités de l'industrie du diamant ;

■ De plus, le gouvernement entend poursuivre l'objectif de valoriser 10 % de la production de diamants bruts extraits de son territoire par la réalisation d'activités de taille, de polissage et de joaillerie ;

■ Enfin, le gouvernement étudiera, avec les différents acteurs du milieu, les mesures à mettre en place afin de favoriser l'implantation d'une industrie québécoise de joaillerie.

FAIRE CONNAÎTRE LE POTENTIEL DE NOUVELLES SUBSTANCES MINÉRALES

■ Un portail sera élaboré pour mettre en valeur le potentiel de développement des minéraux industriels du Québec. On y trouvera de l'information sur les régions propices à l'exploration de certaines substances, les marchés et les utilisations de ces substances ;

■ De la même manière, un portail sera réalisé pour faire connaître le potentiel de développement des pierres gemmes (diamant, émeraude, saphir, rubis), fines (grenat, topaze, zircon) et ornementales (agate, labradorite, amazonite) du Québec. Il permettra de stimuler le développement d'un secteur à part entière, de l'exploration à la confection de bijoux entièrement québécois. Il servira en outre de lieu d'échanges entre prospecteurs, artisans joailliers et géologues.





AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ ET ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

LE SECTEUR MINÉRAL EST PAR DÉFINITION CYCLIQUE. POUR SE PRÉMUNIR DES EFFETS DES CYCLES ÉCONOMIQUES, NOUS ALLONS CONTRIBUER À AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE ET À MAXIMISER LES RETOMBÉES GRÂCE À QUATRE MOYENS :

- Assurer une juste part des bénéfices de l'exploitation des ressources minérales
- Appuyer la recherche et l'innovation
- Renforcer l'accompagnement des entreprises
- Soutenir l'entrepreneuriat minier québécois

ASSURER UNE JUSTE PART DES BÉNÉFICES DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINÉRALES

Le gouvernement accorde une grande importance à la mise en place d'un ensemble de règles et de mesures permettant d'assurer le développement concurrentiel du secteur minéral tout en ayant une juste part des bénéfices de l'exploitation de la ressource minérale.

Le secteur minéral s'est transformé au cours des dernières années et le régime de redevances minières doit être adapté à cette nouvelle réalité. Par exemple, les prix des métaux ont connu une croissance importante depuis 2002 ; toutefois, ces prix ont connu une chute majeure en 2007 et 2008. Il apparaît opportun de s'assurer que le régime québécois de redevances minières est mieux adapté au caractère cyclique de ce secteur.

Il convient également d'examiner le régime de redevances minières afin d'assurer au Québec une juste part des bénéfices provenant de l'exploitation de ses ressources naturelles non renouvelables. Face à une valeur de production minière de plusieurs milliards de dollars, les Québécois sont en droit de se demander combien ils devraient recevoir en redevances afin de tirer une juste part de la ressource dont ils sont propriétaires.

Par ailleurs, créer davantage de richesse pour les Québécois par une transformation accrue des ressources minérales demeure une préoccupation importante pour le gouvernement. Cela est particulièrement le cas dans un monde où les joueurs dans l'industrie sont de moins en moins nombreux. L'activité minière au Québec devient de ce fait un élément parmi d'autres dans leur portefeuille d'activités. Cette situation fait en sorte que la transformation des minerais pourrait s'effectuer de plus en plus à l'extérieur du Québec.

L'interrelation entre ces trois volets du domaine minier soit le caractère cyclique du secteur, la juste part des bénéfices provenant de l'exploitation et la création de richesse pose un certain nombre d'enjeux fort délicats qui ont un impact sur la compétitivité du secteur et la maximisation des retombées pour le Québec. Il s'avère donc nécessaire de les examiner et de les traiter simultanément et de prendre le temps nécessaire pour compléter les analyses et les consultations.

■ Le gouvernement évaluera le régime de redevances minières en considérant:

- la compétitivité des entreprises;
- la maximisation des retombées;
- une juste part des bénéfices de l'exploitation des ressources.



L'IMPORTANCE DES ACTIVITÉS DE PREMIÈRE TRANSFORMATION

Le succès du secteur minéral au Québec est en grande partie lié à la vitalité de ses quatre fonderies et affineries: Horne (Rouyn-Noranda), CEZinc (Salaberry-de-Valleyfield), QIT-Fer et Titane (Sorel-Tracy) et CCR (Montréal-Est). La première transformation représente près du quart de l'ensemble des emplois miniers au Québec. Toutefois, certains gisements s'épuisent. De nouvelles occasions doivent maintenant être explorées, tant pour les minéraux déjà transformés au Québec que pour de nouveaux minéraux.

Le nickel offre une occasion d'expansion des activités de première transformation. La mine Raglan au Nunavik produit actuellement 30 000 tonnes par année sous forme de concentré. La production pourrait être éventuellement augmentée de façon substantielle. De plus, d'autres compagnies font de l'exploration dans la région et pourraient faire naître d'autres sites miniers. Cela, pourrait représenter une occasion intéressante de développement de la première transformation.

Dans le cas du minerai de fer, on observe une tendance mondiale en faveur d'une transformation sur place des concentrés et des boulettes de fer. Cette voie pourrait déboucher sur des projets de transformation sur la Côte-Nord.

En ce qui concerne le cuivre, le défi pointe davantage vers le maintien des activités existantes. En effet, la diminution de la production locale a eu des conséquences sur l'alimentation en concentré de cuivre de la fonderie Horne. Le maintien de la fonderie nécessitera éventuellement un approvisionnement local en concentré de cuivre plus important. On l'a vu précédemment, Géologie Québec poursuivra les efforts nécessaires pour accélérer l'acquisition de données géoscientifiques susceptibles de permettre à l'industrie de mener des travaux d'exploration plus poussés et, à terme, d'exploiter de nouvelles mines de cuivre.



APPUYER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Comme dans bien d'autres secteurs industriels, la concurrence dans l'industrie minière se déroule à l'échelle planétaire. Pour faire face à cette concurrence, l'industrie minière québécoise doit être compétitive.

En tant qu'industrie responsable, le secteur minéral québécois doit également se préoccuper de réduire l'incidence de ses activités sur l'environnement. Améliorer la performance environnementale du secteur minéral passe également par l'amélioration de la performance énergétique des entreprises qui devront réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'innovation technologique et la mise au point de nouveaux procédés aideront l'industrie à relever à la fois les défis environnementaux et les défis techniques comme ceux posés par la plus grande profondeur de certains nouveaux gisements, et à améliorer sa compétitivité. Le gouvernement verra à ce que le secteur minéral s'inscrive dans l'objectif fixé dans la stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation de consacrer 3 % du PIB à des activités de R-D.

Outre les activités d'innovation poursuivies directement par l'industrie, la R-D dans le secteur minéral au Québec est effectuée par :

- les milieux universitaires par l'intermédiaire de quatre chaires de recherche, cinq départements liés au domaine minier et plusieurs groupes de recherche universitaire ;
- deux consortiums de recherche ;
- deux centres collégiaux de transfert de technologie ;
- des organismes de recherche à caractère spécifique ;
- des centres de recherche fédéraux.

Ces différents organismes couvrent les divers stades de l'activité minière. Par exemple, certains organismes se concentrent sur la problématique liée à l'exploration (CONSOREM), d'autres s'intéressent à l'extraction souterraine (SOREDEM) ou à l'innovation en traitement des minerais (COREM), alors que d'autres consacrent leurs ressources en environnement ou en gestion des rejets miniers (Chaire industrielle CRSNG – Polytechnique – UQAT).

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER STABLE À DES ORGANISMES EN INNOVATION

Plusieurs organismes de recherche actifs dans le milieu minier travaillent ou entretiennent des liens étroits avec les entreprises du secteur. Pour plusieurs, les projets de recherche qu'ils poursuivent reçoivent un financement gouvernemental aussi bien qu'un soutien financier de l'industrie.

Toutefois, le financement gouvernemental est habituellement obtenu sur une base annuelle, ce qui contraint les organismes à planifier à court terme. Cela est peu compatible avec l'établissement d'une programmation de recherche sur plusieurs années.

■ En relation directe avec l'importance qu'il accorde à l'augmentation de la R-D industrielle, le gouvernement du Québec reconnaît l'importance d'appuyer les partenariats de recherche avec le secteur privé et le milieu universitaire et institutionnel et confirmera à divers organismes d'innovation une aide financière notamment à COREM, à CONSOREM et à la Chaire industrielle CRSNG – Polytechnique – UQAT.

Grâce au développement de techniques adaptées aux caractéristiques du potentiel minéral et du territoire du Québec, plus de gisements pourraient être découverts et les ressources minérales québécoises pourraient être exploitées de façon plus efficace.

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE TECHNOLOGIES DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES DU SECTEUR MINÉRAL

En mettant à contribution les universités et les centres de recherche dans des projets de recherche avec l'industrie, le gouvernement du Québec donne aux entreprises un accès privilégié aux infrastructures publiques et favorise le transfert de connaissances entre les différents milieux de recherche.

Les domaines prioritaires d'application envisagés sont l'exploration et l'exploitation en profondeur, l'adaptation de la technologie au contexte géologique québécois, l'adaptation aux changements climatiques, le développement minier en milieu nordique, l'optimisation de l'extraction minière et de la consommation énergétique, la diminution de l'impact environnemental de l'activité minérale ainsi que la restauration de sites miniers.

■ Afin d'appuyer la réalisation de projets de recherche en partenariat avec le milieu universitaire et institutionnel et l'industrie, le gouvernement du Québec met sur pied un programme visant à soutenir des travaux de recherche pour répondre aux priorités du secteur minéral québécois. Cette mesure sera accessible pour des projets de recherche appliquée et permettra de financer la partie publique de projets réalisés en partenariat avec le secteur privé. Le gouvernement continuera d'appuyer la partie industrielle des projets de recherche, par l'entremise de mesures fiscales ainsi que par une enveloppe provenant du Fonds du patrimoine minier.

En rendant disponibles des budgets pour l'innovation, le gouvernement du Québec vise à générer, grâce à son effet de levier, une augmentation des investissements par l'industrie.

METTRE EN PLACE UN RÉSEAU D'INNOVATION

Les acteurs de l'innovation dans le secteur minéral au Québec sont nombreux, leurs activités sont diversifiées et ils couvrent les différents champs d'application du domaine. Déjà, l'organisme MISA (Mines, Innovations, Solutions et Applications) est à l'œuvre dans le créneau des technomines souterraines. On peut maintenant aller plus loin. Il devient donc souhaitable de créer une synergie pour l'ensemble du secteur minéral qui profitera pleinement des importantes ressources humaines, matérielles et financières disponibles en science et technologie. À cet effet, il importe

d'accentuer la concertation des différents intervenants actifs en R-D et de doter le secteur d'une vision à moyen et à long termes intégrant l'ensemble des activités minérales (exploration, exploitation, première transformation et gestion des résidus) et basée sur le choix de domaines prioritaires.

■ Le gouvernement du Québec appuiera la mise en place d'un réseau pour l'innovation dans le secteur minéral impliquant les intervenants clés en R-D venant aussi bien de l'industrie que du milieu universitaire ou institutionnel. Pour ce faire, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune fournira son expertise et son appui à la mise en œuvre et au fonctionnement de ce réseau.

Le réseau aura comme mission de favoriser l'utilisation optimale des ressources humaines, matérielles et financières en matière d'innovation, afin d'améliorer la compétitivité du secteur minéral québécois.



BONIFIER LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX ACTIVITÉS D'INNOVATION

Pour se démarquer des autres économies et ainsi assurer sa prospérité, le Québec doit miser sur la recherche et l'innovation. La mise en place d'un environnement qui concourt au développement de la recherche et de l'innovation s'avère plus cruciale que jamais auparavant.

■ Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune entreprendra des discussions avec le gouvernement du Canada sur plusieurs éléments entourant la R-D dans le secteur minéral. Celles-ci porteront notamment sur une bonification de l'aide financière à la R-D et l'appui financier à plus long terme du gouvernement fédéral à certains organismes de recherche québécois, dont le Consortium de recherche en exploitation minérale (COREM).



Aussi, pour faire face à la concurrence mondiale, les entreprises minières doivent aujourd'hui miser sur l'innovation technologique. Nous devons donc, à ce titre, accroître les partenariats avec le gouvernement fédéral afin de bonifier l'aide financière versée aux organisations vouées à la recherche et à l'innovation.

Nombre de nouvelles technologiques résultent de la mobilisation d'équipes de recherche de haut calibre réunissant plusieurs disciplines scientifiques ou compétences d'application, capables à la fois d'assimiler, de développer et de mettre à profit des connaissances qui évoluent très rapidement. C'est pourquoi le Consortium de recherche en exploitation minière (COREM) a été créé en 1999. Cet organisme sans but lucratif a pour mission d'améliorer la compétitivité des opérations industrielles par la mise au point et le transfert d'innovations technologiques conformes aux objectifs du développement durable.

Le gouvernement du Québec souhaite également faire en sorte que le gouvernement fédéral contribue à consolider et à bonifier les mandats de la mine-laboratoire de CANMET, située à Val-d'Or.

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Le gouvernement s'assure que les projets miniers sont réalisés conformément aux exigences du développement durable. Par ailleurs, l'ouverture d'une nouvelle mine exige une bonne compréhension de la réglementation. En outre, diverses démarches administratives préalables à l'approbation gouvernementale d'un projet minier sont requises.

■ Un accompagnement sera désormais offert aux entreprises désirant développer un projet minier au Québec. La personne offrant l'accompagnement aura pour tâche d'expliquer les divers processus et exigences légales et de guider l'entreprise dans ses démarches auprès des ministères concernés. L'accompagnement pourra aussi porter sur d'autres types d'information, notamment en ce qui concerne la fiscalité minière.

SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT MINIER QUÉBÉCOIS

Les entreprises « juniors » dominent l'exploration minière au Québec. En effet, les dépenses engagées par ces PME dépassent largement celles des sociétés minières majeures. Le succès de ces entreprises n'est pas étranger aux mesures fiscales et à l'appui d'organismes tels que la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX) et la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM). Dans le cadre de la stratégie minière, le gouvernement du Québec veut non seulement continuer à favoriser le développement d'entreprises québécoises dans l'exploration, mais désire également soutenir le développement de l'entrepreneuriat québécois pour aider des entreprises québécoises à passer aux stades qui suivent l'exploration minière, c'est-à-dire l'exploitation et la transformation.

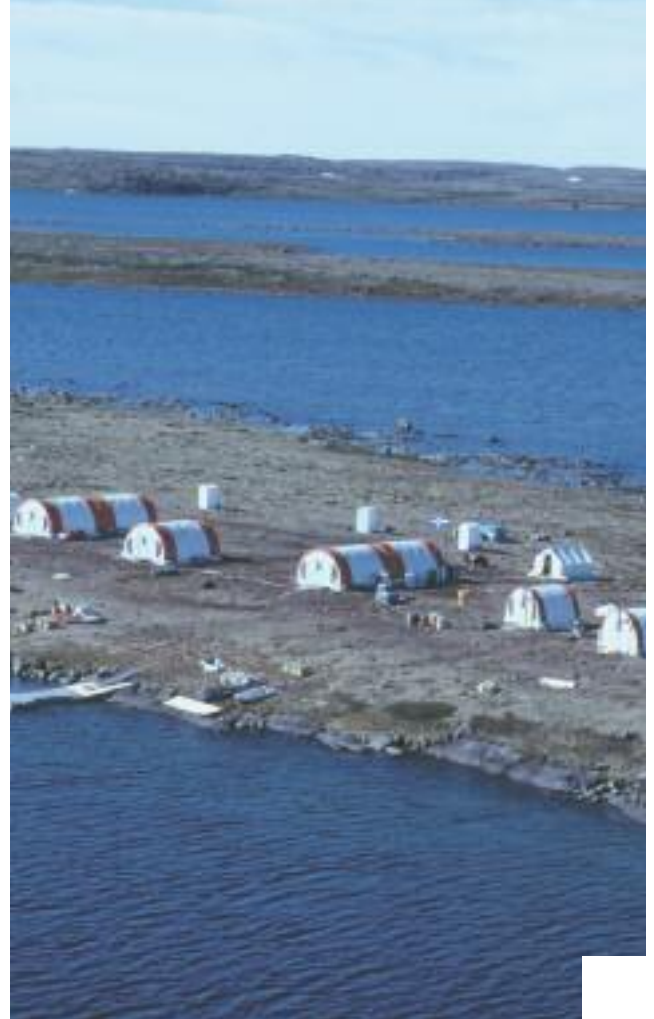
RENOUVELER LE MANDAT CONFIE À LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DANS LA DIVERSIFICATION DE L'EXPLORATION (SIDEX)

SIDEX est une société en commandite (gouvernement du Québec et Fédération des travailleurs du Québec) qui a pour mission d'investir dans le capital-actions de sociétés minières juniors engagées dans l'exploration minière au Québec. Les principaux mandats de SIDEX sont de stimuler les investissements en exploration dans les camps miniers existants, qui démontrent une possibilité de diversification intéressante, et d'ouvrir de nouveaux territoires à l'exploration et aux investissements où il existe un fort potentiel de découvertes. Depuis sa création, SIDEX a investi 45 M\$ dans 125 projets d'exploration au Québec et dans 70 sociétés minières juniors dont 56 % ont leur siège social au Québec.

■ Le mandat de la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration sera renouvelé et élargi. SIDEX pourrait aider des entreprises québécoises à passer aux stades qui suivent l'exploration minière en allouant jusqu'à 20% de son portefeuille dans des projets plus avancés et qui visent à atteindre la phase de faisabilité d'un gisement potentiel.

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE (SOQUEM)

SOQUEM est une société d'exploration minière parapublique relevant de la Société générale de financement. Elle a grandement contribué à la diversification de la production minière du Québec, notamment par l'ouverture d'une mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine, par l'ouverture d'une mine de niobium au Saguenay-Lac-Saint-Jean et, plus récemment, par ses activités d'exploration pour le diamant dans la région de la Baie-James. Ses travaux d'exploration en Abitibi-Témiscamingue ont également mené à la découverte de plusieurs gisements et à la formation de l'entreprise Cambior. Le mandat de SOQUEM est en relation directe avec la volonté gouvernementale de structurer et de diversifier la production minière. Cette mission est indépendante et complémentaire à celle de Géologie Québec, qui est de faire l'acquisition et le traitement de nouvelles données géoscientifiques pour promouvoir le potentiel minéral du Québec.



■ Il est proposé que la Société québécoise d'exploitation minière poursuive ses activités tout en contribuant à une meilleure diversification de la production minière québécoise. Par exemple, SOQUEM pourrait s'investir dans la mise en valeur de nouveaux types de gisements qui ne sont pas encore exploités au Québec ou développer une expertise dans la mise en marché de minéraux industriels.



chapitre

3

RÉPONDRE AUX BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE

AU PRINTEMPS 2008, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC S'EST ALLIÉ AUX ENTREPRISES ET AUX SYNDICATS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PACTE POUR L'EMPLOI, INITIATIVE SANS PRÉCÉDENT DE DÉVELOPPEMENT DE LA FORCE DE TRAVAIL DU QUÉBEC AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE. À MOYEN ET À LONG TERMES, L'INDUSTRIE MINÉRALE FERA FACE À CE DÉFI ET DEVRA POURVOIR PLUSIEURS MILLIERS D'EMPLOIS QUI SERONT ATTRIBUABLES À DE NOUVEAUX PROJETS MINIERS OU À DES DÉPARTS À LA RETRAITE. TROIS MOYENS SONT PROPOSÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE DU SECTEUR MINÉRAL :

- Optimiser l'offre en éducation et en formation
- Mettre en valeur les emplois dans le secteur minéral
- Soutenir l'adaptation de la main-d'œuvre

OPTIMISER L'OFFRE EN ÉDUCATION ET EN FORMATION

Plusieurs institutions d'enseignement de différents ordres interviennent afin de répondre aux besoins de formation de main-d'œuvre dans le secteur minéral. Elles offrent des formations jugées parmi les meilleures au monde. Cependant un meilleur arrimage entre les besoins de l'industrie et la formation offerte dans les différentes régions est nécessaire. L'accès à une formation spécialisée, entre autres, dans les diverses régions minières du Québec, ainsi que le continuum de services entre les ordres d'enseignement sont à bonifier.

CRÉER UN INSTITUT NATIONAL DES MINES DU QUÉBEC

■ Afin de conjuguer les efforts déployés par les maisons d'enseignement dans les régions du Québec et par l'industrie, le gouvernement crée l'Institut national des mines.

L'Institut national des mines a pour mission de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec. Le mandat de l'Institut national des mines couvre tout le territoire québécois ; son conseil d'administration regroupe les trois ordres d'enseignement, des représentants de l'industrie, des syndicats, du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines et du gouvernement, et deux sièges y sont réservés pour les Cris et les Inuits.

Globalement, il ne s'agit pas de créer une nouvelle infrastructure, mais plutôt de favoriser la synergie entre les maisons d'enseignement et les entreprises afin de déployer les moyens d'action nécessaires pour répondre aux exigences de ce secteur.

FAVORISER LES PARTENARIATS ENTRE LES INSTITUTIONS

La création de l'Institut national des mines renforce les partenariats entre les maisons d'enseignement. Certaines expériences déjà mises de l'avant montrent le potentiel de ces collaborations entre institutions. Par exemple, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, l'École Polytechnique de Montréal et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue ont conclu une entente qui vise à augmenter le nombre d'étudiants dans le secteur du génie des mines. Cette entente permet d'offrir en Abitibi-Témiscamingue la première année du programme de baccalauréat en génie des mines.

D'autres partenariats se dessinent aussi entre les universités. Ces initiatives ont l'avantage de permettre une meilleure offre de formation et un meilleur accès à la formation dans les régions. De telles ententes ont un effet positif sur la recherche, car elles stimulent les équipes en place.

■ L'Institut national des mines a un rôle à jouer en coordonnant les efforts des institutions d'enseignement et de formation.

PRÉVOIR LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE

Depuis quelques années, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, formé de représentants de l'industrie et des syndicats, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du MRNF (observateurs), travaille à l'élaboration de mesures pour répondre à la demande de main-d'œuvre et à la bonification de la connaissance des besoins en ressources humaines de ce secteur.



Afin d'accroître nos connaissances des besoins en main-d'œuvre de ce secteur, d'assurer une veille sectorielle sur ces besoins et de permettre de mieux guider les actions des Conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT) d'Emploi-Québec et de l'Institut national des mines, le gouvernement du Québec souhaite que :

■ Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines réalise périodiquement des prévisions sur les besoins en main-d'œuvre de l'industrie minière.

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines devra donc collaborer de près avec l'Institut national des mines dans l'analyse et l'échange d'information au regard des besoins en main-d'œuvre.



METTRE EN VALEUR LES EMPLOIS DANS LE SECTEUR MINÉRAL

La perception du public à l'égard du secteur minéral et de ses emplois est basée sur un portrait dépassé. Au cours des dernières décennies, beaucoup de choses ont changé, tant en exploration qu'en exploitation minière. L'évolution des technologies a modifié substantiellement les pratiques de l'industrie et continuera à modifier les façons de faire au cours des années à venir en faisant appel à un savoir-faire de plus en plus pointu. Par exemple, dans certaines mines, des véhicules sont télécommandés; l'exploration fait maintenant appel à des techniques de détection de plus en plus perfectionnées qui demandent de plus en plus de qualification. Le développement minéral respecte de nos jours des normes environnementales élevées. Les conditions salariales sont très avantageuses: la moyenne des salaires des emplois du secteur était de près de 66 500\$ annuellement, en 2006. Les travailleurs disposent de plus d'une gamme d'avantages sociaux intéressants.

Afin d'améliorer la perception du public à l'égard du secteur minéral et de valoriser les carrières de l'industrie minière, des campagnes de mise en valeur du secteur et de ses emplois seront effectuées.

RÉALISER DES CAMPAGNES DE MISE EN VALEUR

Les mesures spécifiques suivantes seront mises en place:

■ L'initiative « Partenariat pour l'emploi minier » sera créée: l'industrie minière, Emploi-Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune financeront cette campagne de mise en valeur des emplois et carrières dans le domaine minéral. S'adressant au grand public, elle aura aussi des volets plus ciblés auprès de certaines clientèles, entre autres les femmes, les jeunes, les personnes immigrantes et les Autochtones;

■ Dans le cadre de la campagne « Tout pour réussir », Emploi-Québec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport mettront l'accent sur les métiers et professions du secteur minéral, notamment dans les médias électroniques et écrits;

■ Emploi-Québec fera la promotion des emplois offerts dans le domaine minéral aux foires de l'emploi dans les diverses régions du Québec.

RÉALISER UNE CAMPAGNE D'INFORMATION AUPRÈS DES CLIENTÈLES SCOLAIRES

Afin de développer une meilleure connaissance de l'exploitation des ressources minérales ainsi que de leur importance économique et sociale, et dans le but d'exposer les jeunes à cette réalité québécoise, trois mesures sont proposées :

■ L'Institut national des mines est mandaté, en concertation avec les milieux concernés, pour développer et diffuser une campagne de promotion auprès des clientèles scolaires et des personnes influentes dans le choix de carrière des jeunes ;

■ Une trousse de sensibilisation aux minéraux et à la géologie destinée aux professeurs du primaire et du secondaire sera préparée afin que ceux-ci aient l'occasion de mieux faire connaître ces réalités à leurs élèves. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport offrira, entre autres, un soutien pédagogique à la réalisation de cette mesure ;

■ Du matériel destiné à l'orientation en milieu scolaire pourra aussi être rendu disponible, pour sensibiliser les jeunes aux réalités des emplois du domaine minéral.

■ En mettant en place les moyens appropriés afin de reclasser les travailleurs qui le désirent, avant tout en leur facilitant les procédures d'accès aux formations nécessaires pour occuper des emplois dans le domaine minéral ;

■ En faisant la promotion du secteur minéral auprès de la main-d'œuvre qui subit des mises à pied pour des raisons structurelles ou pour des périodes prolongées et en fournissant l'information nécessaire à un choix éclairé ;

■ En facilitant la mobilité interrégionale de la main-d'œuvre dans le but de doter les postes à pourvoir.

En outre, toujours dans le but de répondre aux besoins en main-d'œuvre, des efforts devraient être orientés vers deux groupes particuliers : les jeunes, dont le retour ou l'installation en région contribue à la vitalité des communautés, et les femmes, qui sont sous-représentées dans l'industrie minière, occupant seulement 13 % des emplois.

■ Emploi-Québec effectuera, en partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, une campagne d'information s'adressant aux femmes et aux jeunes des régions visées et portant sur les besoins de l'industrie ainsi que sur les différents métiers et professions.

SOUTENIR L'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

FACILITER L'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Plusieurs milliers d'emplois seront à pourvoir au cours des prochaines années.

Les différentes directions régionales d'Emploi-Québec, agissant par l'intermédiaire des Conseils régionaux des partenaires du marché du travail, s'assureront de l'accessibilité des mesures et moyens nécessaires en vue de favoriser l'adaptation des travailleurs, notamment :

Les débuts du développement des mines au Québec sont intimement liés à l'immigration. Les premières mines en Abitibi-Témiscamingue ont fait appel, jusqu'au milieu des années 1930, à de nombreux immigrants pour répondre aux besoins en main-d'œuvre. Ceux-ci, originaires de l'Europe, principalement des anciens pays de l'Est, ont contribué de façon importante au développement de l'industrie minière du Québec et au développement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'appel à l'immigration pour répondre aux besoins en main-d'œuvre est toujours d'actualité. Le gouvernement souhaite par conséquent accroître au besoin la contribution de la main-d'œuvre immigrante dans le domaine minéral.

■ Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles entend préparer une offre de services pour les employeurs ou regroupements d'employeurs désirant recruter à l'étranger.



SE DONNER LES MOYENS DE NOS AMBITIONS : LE FONDS DU PATRIMOINE MINIER

LA MISE EN EXPLOITATION D'UN GISEMENT MINIER PREND DU TEMPS. DIX ANNÉES PEUVENT S'ÉCOULER ENTRE LE DÉBUT DES TRAVAUX D'EXPLORATION ET L'OUVERTURE D'UNE MINE. IL FAUT DONC, DÈS AUJOURD'HUI, PRÉPARER LE TERRAIN POUR LA PROCHAINE DÉCENNIE.

Les connaissances géoscientifiques produites par Géologie Québec permettent aux sociétés d'exploration de concentrer leurs travaux dans les zones les plus propices aux découvertes.

Préparer l'avenir, c'est aussi favoriser l'innovation. Le Québec doit investir dans le développement de solutions technologiques axées sur les défis propres à sa géologie et à son territoire. L'industrie a notamment besoin de nouvelles technologies adaptées à l'exploration et à l'exploitation en profondeur

ainsi qu'au développement du Nord dans le contexte des changements climatiques, pour restaurer des sites miniers et pour optimiser l'extraction des minéraux et la consommation d'énergie.

Grâce au développement de techniques adaptées aux caractéristiques géologiques et au territoire du Québec, plus de gisements pourraient être découverts et les ressources minérales québécoises pourraient être exploitées de façon plus productive et plus efficace.

Préparer l'avenir passe aussi par la diversification des substances minérales exploitées au Québec et le développement de l'entrepreneuriat minier québécois.

■ Le gouvernement souhaite recadrer son action afin de soutenir des activités structurantes pour préparer l'avenir du secteur minéral. À cet effet, le Fonds du patrimoine minier est créé.

Le fonds est financé par une partie des redevances minières perçues auprès des sociétés minières.

La dotation du Fonds du patrimoine minier sera de 200 M\$ sur dix ans et l'enveloppe du fonds consacrée aux travaux d'acquisition de données géoscientifiques sera, quant à elle, de 120 M\$ pour la même période. Une partie de ces sommes sera mise en réserve de façon à permettre de maintenir le niveau de dépenses au cours des périodes où la dotation annuelle pourrait être inférieure.

Le Fonds du patrimoine minier permet d'assurer un financement stable des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques de Géologie Québec. Les disponibilités du fonds peuvent aussi servir au financement de mesures structurantes :

- Accorder une aide financière à des activités de recherche et développement pour adapter les techniques d'exploration, d'exploitation et de restauration aux caractéristiques géologiques du territoire québécois ;
- Offrir un soutien financier stable à certains organismes en innovation dans le secteur minéral ;
- Soutenir le développement de l'entrepreneuriat québécois et la diversification minérale.

Ces mesures structurantes profiteront à l'ensemble du secteur minéral et auront un impact positif à long terme.

Le fonds permettra une planification pluriannuelle des activités qu'il soutiendra.

ORIENTATION

2

**ASSURER UN DÉVELOPPEMENT
MINÉRAL RESPECTUEUX
DE L'ENVIRONNEMENT**

La protection de l'environnement commence au moment de la conception d'un projet minier et s'applique à toutes les étapes de réalisation d'un projet, soit l'exploration, la mise en valeur, l'aménagement, l'exploitation et la remise en état du site une fois les opérations terminées.

Plusieurs lois et règlements s'appliquent au secteur minéral, en particulier en matière d'environnement, et interpellent différents ministères dont les actions doivent être concertées. La Loi sur les mines, la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure, le Règlement sur les carrières et sablières, le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel sont quelques éléments du cadre légal qui régit les activités minérales. Par ailleurs, l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement encadre la délivrance des certificats d'autorisation pour toute nouvelle exploitation minière ou pour toute modification à un établissement existant.

L'industrie minière a fait d'importants progrès pour intégrer la dimension environnementale dans le développement des projets. Les associations minières ont élaboré et publicisé des guides de bonnes pratiques et incitent leurs membres à les appliquer.

Malgré les efforts consentis par l'industrie minière et les divers règlements et lois applicables, certains aspects du développement minéral peuvent être améliorés. Des mesures seront donc prises pour :

- RESTAURER LES SITES MINIERES ABANDONNÉS
- ASSURER UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'AVENIR
- PROTÉGER DES TERRITOIRES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES



RESTAURER LES SITES MINIERES ABANDONNÉS

Le gouvernement du Québec a hérité au cours des dernières décennies d'un certain nombre de sites miniers contaminés. Ces sites sont un passif environnemental pour le Québec. Ce n'est pas un héritage que nous voulons léguer aux générations futures.

PROJET MANITOU-GOLDEX

Parmi les sites miniers abandonnés au Québec, le site Manitou est de loin celui qui présente le plus important défi de restauration. Au fil des ans, la dispersion et l'altération des résidus miniers ont eu un impact majeur sur le milieu, en particulier sur la rivière Bourlamaque. Le projet Manitou-Goldex a pour objectif de restaurer le site Manitou en utilisant les résidus de la mine Goldex de Mines Agnico Eagle afin de recouvrir et de neutraliser les résidus miniers du site.

Des habitats fauniques y seront recréés. La perte d'habitat pour le poisson qu'a connue la rivière Bourlamaque sera corrigée par la revitalisation de celle-ci. L'utilisation du territoire sera également optimisée, notamment en évitant la création d'un nouveau parc à résidus miniers d'envergure.

C'est grâce au partenariat entre le MRNF et Mines Agnico Eagle et à la participation du MDDEP que ce projet se concrétise. Il s'agit à la fois d'un cas type de développement durable et d'un projet novateur et générateur d'économies pour l'État.

Dans le budget 2007-2008, le gouvernement s'est donné les moyens pour restaurer définitivement les sites contaminés sous sa responsabilité. Une somme de 789 M\$ à titre de « passif environnemental à l'égard des sites contaminés », dont 264 M\$ pour des sites miniers, est inscrite dans ses états financiers au 31 mars 2008. Les travaux de restauration des sites miniers abandonnés s'effectueront sur une période de dix ans.

RESTAURATION DES SITES D'EXPLORATION AU NUNAVIK

Un inventaire exhaustif réalisé au Nunavik par l'Administration régionale Kativik (ARK) a permis de cibler 18 sites d'exploration minière abandonnés. Le coût de restauration de ces 18 sites a été estimé à 4,1 M\$.

À l'été 2006, une entente de partenariat entre un regroupement de sociétés d'exploration (le Fonds Restor-Action Nunavik), le gouvernement du Québec, l'ARK et la Société Makivik a été conclue afin d'effectuer la décontamination et la restauration de ces 18 sites d'exploration minière abandonnés.

Le gouvernement s'est engagé à y investir une somme de 3 M\$. Les travaux ont commencé à l'été 2007 et seront terminés d'ici le 31 mars 2012. Ils sont coordonnés par l'ARK.

ASSURER UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'AVENIR

ADOPTER DE NOUVELLES NORMES POUR L'EXPLOITATION

Les activités minérales ont un impact sur l'environnement. Il faut assurer la remise en état des sites.

Les titulaires de baux miniers ont l'obligation de restaurer les sites miniers à la fermeture d'une mine. Malgré cette obligation et une sensibilisation accrue des sociétés minières, il est opportun d'améliorer les moyens pour assurer la remise en état des sites miniers et éviter que l'État hérite à nouveau de sites pour lesquels il devrait payer les coûts de restauration.

Garantir la restauration des sites miniers

Les dernières modifications importantes apportées à la Loi sur les mines et aux dispositions réglementaires afin de mieux protéger l'environnement remontent à plus de dix ans. Ces modifications obligent les sociétés minières à déposer un plan

de restauration dès la conception du projet et à déposer en garantie une somme équivalant à 70 % des coûts estimés dans le plan de restauration, et ce, uniquement sur les aires d'accumulation, selon un calendrier basé sur la durée de vie de la mine. Cependant, si une société minière fait faillite avant d'avoir déposé toutes ses garanties, l'État reste avec une charge financière à combler pouvant atteindre plusieurs millions de dollars. En outre, dans une telle situation, l'État devrait aussi assumer 30 % des coûts de restauration estimés, soit la part non exigée en garantie.

Des moyens supplémentaires sont proposés dans la stratégie pour assurer la restauration des sites miniers à la cessation des activités.

■ La couverture des coûts prévus au plan de restauration des sites miniers passera de 70 % à 100 % ;

■ La portée des garanties financières sera élargie pour inclure davantage que les aires d'accumulation de résidus miniers ;

■ Le calendrier de dépôt de la garantie sera révisé afin d'accélérer le versement de celle-ci et un versement sera exigé dès la première année ;

■ Une mesure de transition sur cinq ans sera établie pour les mines actuellement en activité.

Déposer les plans de restauration des sites miniers avant les consultations publiques

Le plan de restauration est une obligation faite aux sociétés minières afin qu'elles s'engagent sur la façon dont la restauration du site minier sera effectuée à la fin de l'exploitation d'une mine.

La loi prévoit que le plan de restauration doit être soumis au ministère des Ressources naturelles et de la Faune avant le début de l'exploitation d'une mine. Pour permettre aux citoyens de disposer de plus d'information sur l'ensemble du projet minier au moment des audiences du BAPE ou des consultations publiques communautaires, le gouvernement fera les modifications législatives nécessaires pour que les plans de restauration soient disponibles lors des audiences et des consultations.

■ Les plans de restauration de sites miniers devront faire partie des documents déposés par le promoteur d'un projet minier avant la tenue des audiences du BAPE ou des consultations publiques communautaires.



Publier un nouveau guide sur la restauration des sites miniers

Le Guide de préparation du plan de restauration des sites miniers au Québec est un outil mis à la disposition de l'industrie minière pour faire connaître les exigences de la Loi sur les mines et pour faciliter la préparation d'un plan de restauration conforme à ces exigences.

La dernière édition du guide date de 1997. En collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a procédé à la révision du guide. La mise à jour du document fait notamment état des révisions des dernières années du cadre législatif et réglementaire régissant l'activité minière au Québec.

■ Le gouvernement publiera sous peu un nouveau guide sur la restauration des sites miniers.

Réviser le seuil pour les études d'impact environnemental

Les projets d'exploitation de mines de métaux et de chrysotile ayant une production quotidienne de 7 000 tonnes de minerai et plus sont soumis à une étude d'impact environnemental et éventuellement à des audiences menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Il en est de même pour la construction d'une usine de traitement de minerais métallifères ou de chrysotile dont la capacité de traitement est de 7 000 tonnes de minerai et plus par jour. Dans le souci d'assurer une prise en compte plus large des impacts environnementaux, le gouvernement élargit le champ d'application de règles environnementales.

■ Des modifications réglementaires seront apportées afin de faire en sorte qu'il soit nécessaire d'effectuer une étude d'impact environnemental pour ouvrir une mine dont la production sera de 3 000 tonnes de minerai ou plus par jour.

■ Les mêmes conditions s'appliqueront à la construction d'une usine de traitement de minerai dont la capacité quotidienne sera de 3 000 tonnes de minerai ou plus.

L'ENCADREMENT LIÉ À LA DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le développement d'un site minier et son exploitation nécessitent l'obtention à la fois d'un bail d'exploitation auprès du MRNF et d'un certificat d'autorisation délivré par le MDDEP.

Le MDDEP délivre des autorisations, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour toute nouvelle exploitation minière ou pour toute modification à un établissement existant. Les éléments considérés au moment de la délivrance de ces certificats d'autorisation sont notamment les suivants :

- la protection des milieux récepteurs ;
- l'élimination des contaminants à la source ;
- la gestion et l'utilisation contrôlée de l'eau ;
- la protection et la conservation des eaux souterraines.

ADOPTER DES NORMES PLUS EXIGEANTES POUR L'EXPLORATION

Avec la stratégie minérale, le gouvernement pose des gestes significatifs pour accroître la protection de l'environnement au moment des travaux d'exploration.

Garantir la restauration des sites d'exploration

Les travaux d'exploration d'une certaine envergure sont présentement soumis à l'obtention d'un certificat d'autorisation délivré par le MDDEP, au dépôt d'un plan de restauration et au versement d'une garantie financière équivalant à 70 % de la valeur estimée des travaux de restauration des aires d'accumulation.

■ Une garantie financière, correspondant à 100% des travaux, assortie du dépôt d'un plan de restauration, sera dorénavant exigée dans le cas de sites d'exploration qui nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation ;

■ La portée de la garantie financière sera étendue à l'ensemble des travaux, dont les camps d'exploration, et non plus uniquement aux aires d'accumulation des résidus miniers.

Promouvoir les bonnes pratiques

La sensibilisation accrue du monde de l'exploration et de l'exploitation aux préoccupations environnementales a amené les sociétés minières à se doter de règles de bonnes pratiques qui doivent être promues.

L'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs a élaboré un guide d'excellence environnementale en exploration (*e3*) qui offre aux sociétés d'exploration minière de l'information et des conseils pour de meilleures pratiques environnementales et socioéconomiques. Il s'adresse autant aux parties prenantes du secteur minier qu'à la population en général. Ce guide constitue désormais une référence dans le secteur minéral québécois et canadien. L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) fait la promotion du guide auprès de ses membres. Celui-ci se trouve en outre sur son site Internet.

■ Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune collaborera avec l'Association de l'exploration minière du Québec à la réalisation d'un guide pour l'exploration minière qui informera les sociétés d'exploration minière du cadre législatif et réglementaire à respecter lorsqu'elles effectuent leurs travaux d'exploration. Le guide comportera également des considérations environnementales et communautaires.

Baliser l'exploration de substances radioactives

L'uranium est l'un des éléments les plus lourds qui soient et est très répandu dans la croûte terrestre. Sa propriété physique la plus connue est la radioactivité. Comme pour toutes les substances minérales, pour l'exploiter, on doit disposer de gisements dont la taille et la teneur sont suffisantes. Pour trouver l'emplacement de tels gisements d'uranium, il est nécessaire de procéder à des travaux d'exploration.

L'exploitation de l'uranium au Canada est très encadrée par la législation et la réglementation. Un organisme fédéral, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, contrôle l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires, ce qui inclut les mines et concentrateurs. La Commission a comme mandat de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des citoyens, de protéger l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La découverte fortuite ou non de certaines substances radioactives lors de l'exploration ou de travaux miniers peut soulever des inquiétudes relativement à la santé et à la sécurité des travailleurs, des citoyens ou de l'environnement.

Le gouvernement du Québec entend donc mettre en place les mesures suivantes afin d'encadrer l'exploration de matières radioactives.

■ Rendre obligatoire la déclaration, par le demandeur de claim, de la recherche de substances minérales contenant des éléments radioactifs.

■ Rendre obligatoire la divulgation de la découverte de substances minérales contenant des éléments radioactifs, même en cas de découvertes fortuites.

■ Encadrer les travaux d'exploration de substances minérales contenant des éléments radioactifs par des dispositions réglementaires.

Baliser l'échantillonnage en vrac

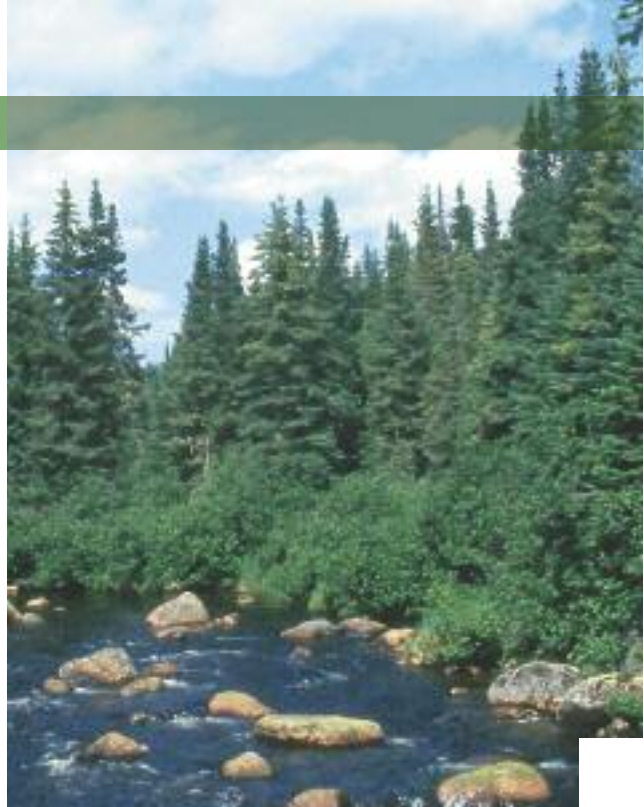
Certains sites font l'objet d'échantillonnage en vrac à des fins d'essais métallurgiques. Certaines activités d'échantillonnage apparaissent à la limite de ce qui peut être considéré comme de l'exploration minérale et s'apparentent à des activités d'exploitation. Le MRNF s'assure, au moment du traitement d'une telle demande, que l'activité envisagée correspond bien à des fins d'essais.

■ Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune resserrera les critères d'évaluation des demandes d'échantillonnage en vrac. De plus, il s'assurera qu'elles correspondent bien à des activités d'exploration et non à des activités d'exploitation.

Rappeler l'obligation de restauration

La loi oblige le titulaire d'un claim à restaurer son site d'exploration à la fin des travaux. Toutefois, pour assurer une sensibilisation accrue des titulaires de claims, cette disposition mérite d'être plus largement diffusée.

■ Les certificats d'inscription du claim comprendront désormais un rappel de l'obligation de restaurer le site à la fin des travaux.



PROTÉGER DES TERRITOIRES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

APPUYER LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES

Le gouvernement du Québec poursuit son objectif d'instituer un réseau d'aires protégées.

La Loi sur les mines a été modifiée en 2003 afin de pouvoir interdire temporairement la délivrance de nouveaux titres miniers sur des territoires. Cette disposition facilite l'analyse des territoires envisagés pour la création d'aires protégées et permet de garder intacts des territoires susceptibles de devenir des aires protégées. Ultérieurement, ces territoires sont réservés à l'État ou soustraits définitivement à l'activité minérale.

Créer un réseau de sites géologiques exceptionnels

Dans le but de protéger des sites représentatifs de la diversité géologique ou de l'histoire minière du Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a déterminé les critères relatifs à la création de sites géologiques exceptionnels.

En décembre 2005, la Loi sur les mines a été modifiée afin d'introduire la notion de site géologique exceptionnel et de prévoir un processus de consultation des milieux régionaux et autochtones pour désigner de tels sites. En collaboration avec l'industrie minière, environ 200 sites potentiels ont été répertoriés.

■ Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune procédera à la création de 50 sites géologiques exceptionnels d'ici 2013. À terme, la création de ces sites permettra de mettre en place un réseau qui enrichira l'offre touristique des régions.

Mettre en réserve des territoires

La Loi sur les mines est un atout indéniable dans la détermination d'aires protégées et elle permet de protéger rapidement des territoires d'intérêt. Actuellement, une partie du territoire québécois est réservée à l'État ou soustraite à l'activité minière pour la création des aires protégées.



ÉVALUER ET PROTÉGER LES ESKERS

Au Québec, et plus particulièrement en Abitibi, on trouve de nombreux eskers. Il s'agit de formations géologiques récentes, issues de la dernière grande glaciation, et liées au passage des glaciers. Ces formations glacières composées de sable et de gravier peuvent représenter d'importantes sources d'eau potable de très bonne qualité. Afin de mieux les protéger et de les mettre en valeur dans une perspective de développement durable, la région de l'Abitibi-Témiscamingue a entrepris des démarches pour accroître les connaissances sur les ressources en eau souterraine, dont celles liées aux eskers.

Compléter l'inventaire des eskers en Abitibi-Témiscamingue

■ Géologie Québec collaborera aux travaux nécessaires pour compléter l'inventaire des eskers. Cet inventaire sera un élément clé dans la caractérisation des eskers en fonction de leur utilisation comme réservoir aquifère en Abitibi-Témiscamingue.

Ces travaux seront arrimés à ceux du Bureau québécois des connaissances sur l'eau, qui a comme mandat de parfaire les connaissances sur cette ressource.

Établir des mesures de protection

■ Le gouvernement évaluera la possibilité d'accorder une protection particulière aux eskers et autres territoires pouvant présenter un potentiel en eau potable.



FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT MINÉRAL ASSOCIÉ AUX COMMUNAUTÉS ET INTÉGRÉ DANS LE MILIEU



Les communautés locales et autochtones veulent jouer un plus grand rôle dans le développement minéral. Le gouvernement souscrit à cette volonté qui encourage la participation et l'engagement des citoyens et des communautés et qui est conforme aux principes du développement durable.

La gestion du territoire public et de ses ressources représente un défi sans cesse grandissant. La diversification des usages, la multiplicité des acteurs concernés et l'application des principes du développement durable font de la planification un incontournable pour la mise en valeur et la protection du territoire public et de ses ressources. Les trois moyens suivants concernent les communautés locales et autochtones :

- FAVORISER LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES AU DÉVELOPPEMENT MINÉRAL
- DIFFUSER L'INFORMATION SUR LES TITRES MINIERS
- CONCILIER LES USAGES DU TERRITOIRE

FAVORISER LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES AU DÉVELOPPEMENT MINÉRAL

Les activités minérales constituent une occasion de développement considérable pour plusieurs régions du Québec. Les autorités régionales désirent participer davantage au développement, afin d'accroître les retombées directes pour leurs communautés et d'assurer la prise en compte de leurs préoccupations.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT

Élaborer les plans d'affectation du territoire public

Le Plan d'affectation du territoire public (PATP) est un outil par lequel le gouvernement détermine et fait connaître ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. Dans ce plan, le gouvernement précise dans quelles conditions la mise en valeur des terres et des ressources peut s'effectuer.

Des PATP sont en préparation dans plusieurs régions du Québec, avec le concours d'intervenants des milieux régionaux et locaux, des Autochtones et des groupes d'utilisateurs et d'intérêts.

Ces PATP sont élaborés en concertation avec les conférences régionales des élus. Ces plans, sous la responsabilité du gouvernement, fournissent les grandes orientations sur l'utilisation du territoire.

LE RÔLE DES COMMISSIONS RÉGIONALES SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE

Élaborer le plan régional de développement intégré des ressources et du territoire

En 2004, le gouvernement du Québec publiait ses orientations en matière de développement régional dans un document intitulé *Devenir maître de son développement, la force des régions – phase 1: une nouvelle gouvernance régionale*. Le MRNF a participé à la mise en œuvre de ces orientations, notamment en établissant le siège social de Géologie Québec à Val-d'Or.

De plus, le MRNF a profondément modifié sa propre structure de gouvernance en déployant son approche intégrée et régionalisée. Il a ainsi créé les directions générales en région, unifié tous ses domaines d'affaires sous une même autorité et créé les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

Il donne aussi au milieu régional les moyens d'accélérer la création de richesse dans les domaines sous la responsabilité du MRNF.

Avec la création de ces commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, le gouvernement met à la disposition des citoyens et citoyennes des régions une institution qui favorise le rassemblement de tous les acteurs régionaux autour d'objectifs de développement intégré des ressources.

En complémentarité avec les MRC, les commissions sont responsables à l'échelle régionale de la planification, de la concertation et de la promotion du développement durable des régions, dans le domaine des ressources naturelles et du territoire. Ces commissions déterminent les actions de développement et les possibilités de mise en valeur et de protection du territoire et des ressources. Elles déterminent également les possibilités de création de richesse et élaborent, en collaboration avec le gouvernement, les stratégies pour les réaliser.

■ Les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ont pour principal mandat de réaliser des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

■ Les PRDIRT détermineront des cibles et des objectifs régionaux à atteindre relativement à la mise en valeur et à la conservation des ressources naturelles et du territoire.

■ Les cibles et objectifs inscrits aux PRDIRT feront l'objet d'ententes de mise en œuvre entre les commissions et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Des 21 conférences régionales des élus, 14 ont choisi d'intégrer le volet minier à leurs PRDIRT.

Le gouvernement demeure responsable de la délivrance des titres miniers sauf en ce qui concerne le sable et le gravier.

ENTENTE DE PRINCIPE SUR LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER

Le gouvernement a signé une entente de principe avec le milieu municipal en ce qui a trait à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier. Le processus de délégation de cette gestion s'est amorcé au printemps 2009.

Participer à la planification des travaux de Géologie Québec

Géologie Québec élabore chaque année sa programmation annuelle d'acquisition de connaissances géoscientifiques pour l'ensemble du Québec. L'industrie et les partenaires, y compris ceux en région, participent à l'établissement des priorités annuelles.

■ Par l'intermédiaire des directions générales en région du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Géologie Québec consultera les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, au moment de l'élaboration de la programmation annuelle de ses activités géoscientifiques.

CONSULTER LES POPULATIONS SUR LES PROJETS MINIERS DE MÉTAUX ET DE CHRYSOTILE

L'information et la consultation des communautés habitant près des lieux où s'implantent des projets miniers sont nécessaires et souhaitables.

Un tel processus de consultation permet une meilleure relation entre les sociétés minières et les communautés voisines des projets. En effet, les citoyens désirent être informés des projets de développement minier situés dans leur communauté ou à proximité. Ils souhaitent pouvoir donner leur point de vue et partager leurs préoccupations à l'égard de ces projets.

Pour une société minière désirant développer son projet, les préoccupations exprimées et les solutions aux problèmes soulevés sont plus faciles à considérer au moment de l'élaboration du projet.

Il est important de rappeler que les mécanismes de consultations publiques et d'information des citoyens ne se substituent pas aux rôles et responsabilités des promoteurs et des décideurs en ce qui a trait aux décisions portant sur un projet.

Rappelons aussi que la stratégie propose déjà que des audiences du BAPE soient tenues pour les projets miniers dont la production estimée est de plus de 3 000 tonnes de minerai par jour.

Afin de favoriser un développement minéral mieux intégré au milieu, dans un souci de transparence, d'acceptabilité sociale et de respect des principes de développement durable, le gouvernement compte :

■ Modifier la loi afin d'obliger les promoteurs de tout projet minier de métaux et de chrysotile dont la production est estimée à moins de 3 000 tonnes de minerai par jour à tenir des consultations publiques communautaires avant le début des activités minières.



CONCLURE DES ENTENTES SPÉCIFIQUES AVEC LES RÉGIONS

Le gouvernement est favorable à la signature d'ententes de développement minéral avec les régions. Des ententes spécifiques sont un outil pour la réalisation de partenariats gouvernement-régions qui visent à favoriser le développement du secteur minéral.

Les ententes seront modulées en fonction des besoins exprimés par les régions.

Ces ententes peuvent porter sur la réalisation de projets de connaissances géoscientifiques ou de développement d'expertise pour l'acquisition et l'analyse de données et sur la mise en œuvre d'un projet ACCORD pour les mines.

Pour les régions minières du Québec, le développement minéral signifie l'apport de nouveaux capitaux, la création de nouveaux emplois, le début de nouveaux projets de vie pour les familles venant s'y établir, la hausse du niveau de vie de tous, tant les communautés locales que les communautés autochtones. Cela signifie pour le Québec dans son ensemble une prospérité nous permettant d'investir davantage dans les services publics comme la santé et l'éducation.

ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR LA CÔTE-NORD

Le gouvernement a conclu récemment avec la Côte-Nord une entente spécifique pour le développement d'une expertise régionale dans l'acquisition de connaissances géoscientifiques et pour la promotion et le développement de l'industrie minière dans la région. L'entente a pour objectifs :

- de développer dans la région de l'expertise dans l'analyse de certaines données géoscientifiques ;
- d'acquérir rapidement de nouvelles données géochimiques sur de vastes superficies ;
- de favoriser le développement de l'exploration minière par l'identification et la promotion de nouvelles cibles d'exploration minière pour la région ;
- d'augmenter les investissements privés en exploration minière sur la Côte-Nord.

FAVORISER LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES AU DÉVELOPPEMENT MINÉRAL

Le développement minéral, notamment dans le Nord québécois, offre de nombreuses possibilités aux communautés autochtones. Celles-ci désirent et peuvent augmenter leur participation au développement du secteur minéral.

Financer des fonds miniers autochtones

Le Programme d'aide aux fonds miniers autochtones a pour but d'encourager la participation des communautés au développement minéral.

Le programme contribue de façon directe au développement économique des communautés autochtones, puisqu'il favorise la sensibilisation des communautés aux possibilités d'emploi dans le secteur minéral, la formation de la main-d'œuvre, la mise sur pied d'entreprises autochtones et le développement d'expertise en exploration minière.

Le programme répond à divers objectifs :

- Développer les activités de prospection et d'exploration minière dans des territoires relativement peu explorés ;
- Développer au sein des communautés autochtones une expertise de qualité conduisant à la création d'emplois ;
- Susciter la création d'entreprises autochtones pouvant travailler dans le domaine des ressources minérales.

Le gouvernement reconduit le Programme d'aide aux fonds miniers autochtones jusqu'en 2013.



Favoriser le dialogue entre le secteur privé et les communautés autochtones

Les ententes sur les répercussions et les avantages conclues entre les sociétés minières et les communautés autochtones ont pour but d'assurer que les Autochtones puissent bénéficier des projets miniers, entre autres en matière d'emploi et de mise sur pied d'entreprises de services. Elles peuvent aussi comporter un volet environnemental. Ces ententes bipartites sont le fruit de négociations entre une entreprise minière et la communauté autochtone concernée par un projet de mine. Il s'agit d'une pratique de plus en plus usuelle dans le secteur minéral.

■ Le gouvernement du Québec favorise le dialogue entre les sociétés minières et les communautés autochtones concernées par le développement d'un site d'exploitation minière pouvant mener à la signature d'ententes sur les répercussions et les avantages de l'activité minière.

En outre, le gouvernement du Québec s'est engagé à encourager et à faciliter la signature de tels accords dans l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik) et dans l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Paix des Braves).

Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi aux Autochtones

L'implantation de nouveaux procédés technologiques et l'utilisation judicieuse des équipements font en sorte que l'industrie minière demande une main-d'œuvre formée et qualifiée. Une partie importante des nouveaux développements miniers sera située à proximité des communautés autochtones. Il s'agit là d'occasions intéressantes pour des Autochtones d'obtenir des emplois bien rémunérés. Ce sont bien sûr des emplois directement liés à la production ou l'exploration minière, mais aussi des emplois offerts par les entreprises de services travaillant dans ce secteur d'activité.

Afin d'accompagner les Autochtones dans leur démarche de formation et de favoriser leur recrutement, des mesures seront mises en place.



■ Le gouvernement a octroyé des crédits au développement de la main-d'œuvre du secteur minéral. Ces crédits serviront notamment à répondre à certains besoins spécifiques de la main-d'œuvre autochtone.

■ Le gouvernement, par l'entremise de Géologie Québec, offrira tous les ans des stages liés aux activités de terrain des équipes de cartographie géologique. Cela permettra d'encourager les jeunes Autochtones à poursuivre des études post-secondaires liées au domaine minéral, en les initiant au travail en géologie.

DIFFUSER L'INFORMATION SUR LES TITRES MINIER

Informers les communautés locales et autochtones sur les travaux d'exploration

Au Québec, la gestion des titres miniers est informatisée et facilement accessible à partir d'Internet. Le système de gestion des titres miniers (GESTIM) est une application qui offre un accès instantané aux données actualisées du Registre des droits miniers, réels et immobiliers du Québec. GESTIM permet, entre autres, de consulter et de télécharger les données du registre public des droits miniers ainsi que de visualiser les cartes des titres miniers et de les télécharger gratuitement.

Le MRNF délivre ou renouvelle entre 50 000 et 100 000 titres d'exploration par année. GESTIM est l'outil privilégié pour informer les communautés locales et autochtones des claims délivrés sur le territoire.



Les municipalités régionales de comté (MRC) et les Autochtones seront informés de la délivrance de nouveaux claims par l'entremise de GESTIM.

Par ailleurs, des séances d'information sont offertes aux communautés autochtones sur l'activité minérale ayant cours dans les secteurs qui les intéressent. Celles-ci continueront d'être offertes aux communautés autochtones sur demande.

Avec la stratégie minérale, le gouvernement vise à mieux informer la population sur l'activité minérale. Ces communications sont un facteur clé pour assurer la réussite des projets.

■ Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune fera parvenir, de façon périodique, aux communautés locales et autochtones qui en feront la demande, l'information sur les titres miniers pour les territoires d'intérêt sur lesquels elles désirent faire un suivi. Des séances d'information sur le système de gestion des titres miniers (GESTIM) seront également offertes afin de faciliter le suivi de l'activité.

Consulter les Autochtones avant la délivrance d'un titre minier d'exploitation

Dans le respect des jugements de la Cour suprême du Canada, le gouvernement accorde une grande importance à la consultation des communautés autochtones concernées par l'activité minérale. C'est pourquoi le MRNF et, dans certains cas, le MDDEP consultent les communautés autochtones préalablement à la délivrance d'un titre d'exploitation, conformément aux politiques gouvernementales en vigueur.

Informier le propriétaire privé de la délivrance d'un claim

Au Québec, la propriété du sous-sol (titre minier) est distincte de celle de la surface (droit foncier). À quelques exceptions près, le sous-sol et les substances minérales qu'il contient appartiennent à l'État, et ce, même lorsque les droits de surface sont privés.

Les dispositions légales et réglementaires actuelles n'exigent pas du titulaire d'un claim d'en informer le propriétaire ou le locataire de la surface. Toutefois, le titulaire du claim ne peut avoir accès à une propriété privée sans l'autorisation du propriétaire ou du locataire foncier.

■ La Loi sur les mines sera modifiée afin d'y introduire l'obligation pour un titulaire d'un nouveau claim d'avertir le propriétaire ou le locataire foncier de la délivrance d'un claim sur une propriété privée.

CONCILIER LES USAGES DU TERRITOIRE

Les entreprises qui explorent et exploitent les ressources minérales doivent avoir accès au territoire. Cet accès peut cependant entrer en conflit avec d'autres usages.

La stratégie minérale introduit des mesures qui permettront de faciliter la conciliation des différents usages du territoire.

Renforcer la possibilité de soustraire certains territoires à l'activité minière

En amont de la délivrance des claims, le ministre ne possède pas de pouvoir afin de soustraire certains territoires à l'activité minière dans le but d'harmoniser les usages.

■ La Loi sur les mines sera révisée afin d'accorder au ministre la possibilité d'utiliser une planification régionale des usages du territoire pour accroître son pouvoir de soustraction ou de mise en réserve de territoires pour réduire les conflits d'usage.

Accorder la possibilité de refuser un titre minier ou d'y mettre fin pour les substances minérales de surface dans l'intérêt public

Sur une parcelle de territoire libre de titres miniers (claims et baux), le ministre peut soustraire un territoire à l'activité minière future pour des raisons d'intérêt public. Toutefois, après la délivrance d'un claim, le ministre n'a pas le pouvoir de refuser au titulaire du claim l'attribution du bail qui lui est demandé : lorsque les critères légaux sont respectés, le bail doit être accordé. Cette situation peut poser des problèmes dans le cas des substances minérales de surface pour lesquelles l'attribution d'un bail peut être incompatible avec d'autres usages du territoire répondant à l'intérêt public.

Le ministre doit détenir un pouvoir pour refuser de délivrer un titre minier ou d'y mettre fin pour les substances minérales de surface dans des situations exceptionnelles.

■ La Loi sur les mines sera modifiée afin de permettre au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dans le cas de substances minérales de surface, de refuser l'attribution d'un bail d'exploitation et de mettre fin à un titre minier pour les mêmes substances dans l'intérêt public.

Harmoniser l'implantation de nouvelles sablières et gravières avec les autres usages du territoire

Sur le territoire public, sauf dans les endroits interdits en raison de l'intérêt public, toute demande de bail pour l'exploitation d'une sablière ou d'une gravière est reçue favorablement. Le régime minier actuel n'accorde pas au ministre le pouvoir de refuser une demande conforme.

Il importe d'harmoniser les usages sur le territoire et de permettre une planification du développement minéral mieux intégrée en matière d'exploitation de sablières et de gravières.

■ La Loi sur les mines sera modifiée pour accorder au ministre le pouvoir de refuser l'attribution d'un bail d'exploitation de sable et de gravier.

Préciser le pouvoir d'expropriation

La Loi sur les mines prévoit des mesures d'expropriation à des fins minières des propriétaires des droits de surface. L'expropriation constitue toutefois une mesure d'exception.

■ La Loi sur les mines sera modifiée afin de préciser le droit d'expropriation.

CONCLUSION

UN QUÉBEC PLUS RICHE, UN SECTEUR MINIER SOUCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DES COMMUNAUTÉS

Par cette première stratégie minérale, le gouvernement recadre son action pour préparer l'avenir du secteur minéral québécois. Cette stratégie s'articule autour d'orientations ambitieuses et de mesures structurantes.

Le Québec ouvrira de nouveaux territoires au développement minéral. Concrètement, cela veut dire accélérer le développement minéral du Nord québécois, un territoire couvrant plus de 1 million de kilomètres carrés.

De plus, le Québec innovera davantage et optimisera son potentiel minéral. Le Québec réévaluera son régime de redevances minières dans l'optique de s'assurer d'un juste retour en contrepartie de l'exploitation des ressources minérales, ressources non renouvelables.

Préparer l'avenir du secteur minéral québécois, c'est aussi faire preuve de prévoyance en se dotant des outils nécessaires afin de pourvoir aux besoins en main-d'œuvre.

Le Québec se donne les moyens de réaliser ses ambitions en créant le Fonds du patrimoine minier, qui assurera la planification à long terme de l'intervention gouvernementale.

Le Québec s'affaira à améliorer ses exigences environnementales en effaçant les traces du passé, en assurant une meilleure protection environnementale et en protégeant des territoires d'exception pour les générations futures.

Grâce aux mesures annoncées dans la stratégie minérale, les communautés locales et autochtones participeront davantage au développement du secteur. C'est ainsi que le gouvernement fait écho aux souhaits exprimés par ces communautés de jouer un plus grand rôle dans le développement minéral.

Avec la première stratégie minérale du Québec, *Préparer l'avenir du secteur minéral québécois*, le gouvernement met tous les outils en place pour construire un Québec plus riche, au bénéfice de tous ses citoyens, un Québec porteur de progrès social et respectueux de l'environnement.

Annexe

**CONSULTATIONS
SUR LA STRATÉGIE MINÉRALE
DU QUÉBEC**

ANNEXE

LE DOCUMENT *PRÉPARER L'AVENIR DU SECTEUR MINÉRAL QUÉBÉCOIS* A ÉTÉ SOUMIS À LA CONSULTATION PUBLIQUE À L'AUTOMNE 2007. CE DOCUMENT PROPOSAIT CINQ DÉFIS.

LES DÉFIS

Découvrir de nouveaux gisements

- Les travaux d'exploration réalisés fournissent des indices qui démontrent que le Québec offre un contexte fort propice à de nouvelles découvertes.
- De nouveaux territoires s'ouvrent dans le Nord-du-Québec (Nunavik et Baie-James).
- Toutefois, les gisements sont de plus en plus difficiles à découvrir, étant plus éloignés ou plus profonds.
- Le premier défi s'avère donc d'accroître les activités d'exploration afin de découvrir de nouveaux gisements.
- Pour ce faire, il faut minimalement maintenir les activités de Géologie Québec et promouvoir le potentiel minéral du Québec à l'échelle internationale.

Renforcer la compétitivité du secteur minier et maximiser les retombées

- Les coûts de production du secteur minier québécois s'avèrent élevés par rapport à ceux de ses principaux concurrents.
- À cet égard, il importe d'investir dans l'innovation et la mise au point de nouveaux procédés afin d'exploiter les ressources minérales québécoises de façon plus productive et efficace.
- Il y a lieu de revoir le régime fiscal afin de réduire ses coûts d'application pour les entreprises et le gouvernement.
- Afin d'augmenter les retombées économiques, les activités de transformation des minéraux extraits du sous-sol québécois doivent être accrues.
- Les acquisitions et fusions dans le secteur minier doivent faire l'objet d'un examen particulier afin d'assurer qu'un maximum de retombées économiques résulte de l'exploitation des ressources minières québécoises.

Attirer et former la main-d'œuvre

- Le secteur minéral québécois doit maintenant faire face aux défis de la relève et de la croissance dans un contexte de plus en plus contraignant où il faut remplacer le personnel qui part à la retraite et combler les besoins pour les nouveaux projets.
- Bien qu'on note une hausse des inscriptions dans les différentes institutions de formation, les besoins actuels et prévisibles demeurent importants et les inscriptions sont insuffisantes pour y répondre.
- Ainsi, l'offre de formation en région doit être évaluée.

Protéger l'environnement et assurer une intégration harmonieuse dans le milieu

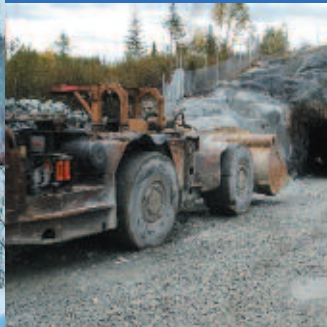
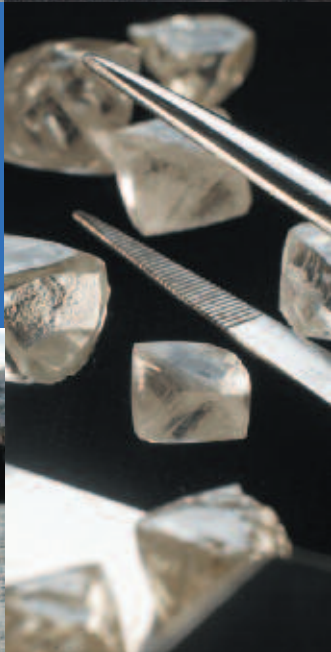
- Avec l'adoption de la Loi sur le développement durable, le gouvernement du Québec a pris une orientation claire et favorable au développement durable.
- Le gouvernement est passé à l'action en confirmant dans le Discours sur le budget 2007-2008 la mise en œuvre d'un plan de restauration des sites miniers abandonnés.
- Certains problèmes subsistent toutefois et il convient de travailler avec l'industrie pour aller plus loin afin d'assurer la protection de l'environnement.
- Les entreprises qui explorent et exploitent les ressources minérales doivent avoir accès au territoire. Cet accès peut cependant entrer en conflit avec d'autres usages tels que la villégiature.
- À cet égard, une démarche devrait être définie afin d'adopter des façons de faire qui permettent de concilier les différents usages du territoire.

Associer les régions

- Il importe que les régions participent davantage au développement des richesses naturelles, entre autres par la mise en valeur des ressources minérales. À cet effet, soulignons la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.
- La participation accrue des communautés autochtones est également souhaitée dans le but d'accroître les retombées économiques de certains projets au bénéfice de ces communautés.



STRATÉGIE MINÉRALE DU QUÉBEC



Ressources naturelles
et Faune

